

TRIATHLON DES 2 AMANTS – TEAM VAL EURE TRIATHLON

REGLEMENT INTERIEUR

Les concurrents s'engagent à respecter et appliquer fidèlement la réglementation sportive FFTRI 2020 consultable en ligne sur le site www.triathlon2amants.com rubrique réglementation. Le parcours traversant un site NATURA 2000, les zones de quiétude des oiseaux devront être préservées.

Article 1 : Présentation des épreuves

Le Team Val Eure organise 2 triathlons aux formats S et L et 2 duathlons Jeunes.

L'entrée de la base se fera par l'entrée principale sauf pour le S qui se fera par l'entrée de service BIOTROPICA. Les plans d'accès vous seront communiqués.

Les épreuves sont organisées suivant les règles de la Fédération Française de Triathlon en vigueur.

Tout concurrent prenant le départ à l'une des épreuves reconnaît avoir lu le présent règlement, et dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de non-respect.

Article 2 : Organisation de la journée :

Triathlon L :

Retrait des dossards : **de 7h à 8h15**

Ouverture du parc à vélo : **7h15**

Fermeture du parc à vélo : **8h30**

Briefing obligatoire : **8h40**

Départ : **9h00**

Remise des récompenses : **17h00**

Triathlon S :

Retrait des dossards : **de 14h à 15h20**

Ouverture du parc à vélo : **14h30**

Fermeture du parc à vélo : **15h30**

Briefing obligatoire : **15h40**

Départ : **16h00**

Remise des récompenses : **18h00**

Duathlon Mini – Poussin / Poussins:

Retrait des dossards : **de 8h45 à 9h50**

Ouverture parc à vélo : **9h30**

Fermeture du parc à vélo : **10h00**

Briefing obligatoire : **10h10**

Départ: **10h15**

Remise des récompenses : **11h30**

Duathlon Pupilles / Benjamins/ Minimes:

Retrait des dossards : **de 8h45 à 10h15**

Ouverture parc à vélo : **9h45**

Fermeture du parc à vélo : **10h30**

Briefing obligatoire : **10h40**

Départ: **10h45**

Remise des récompenses : **11h30**

Article 3 : Conditions de participation

Les épreuves sont accessibles aux catégories d'âge suivantes :

		CATEGORIES					DISTANCES		
		Minime	Cadet	Junior	Sénior	Master	Natation	Vélo	CAP
Format S	Individuel	✗	✓	✓	✓	✓	750 m	21 km	5 km
	Relais	✗	✓	✓	✓	✓			
Format L	Individuel	✗	✗	✓	✓	✓	1 900 m	90 km	21 km
	Relais	✗	✗	✓	✓	✓			

Pour les relais (2 ou 3 équipiers):

- les équipes féminines ne seront composées que de femmes,
- les équipes masculines, que d'hommes,
- les équipes mixtes, d'hommes et de femmes.

La catégorie de l'équipe sera fonction de la catégorie du compétiteur le plus jeune.

	CATEGORIES ANNEE DE NAISSANCE	DISTANCES		
		CAP	Vélo	CAP
Course 1	De mini poussin à poussin De 6 à 9 ans (2011 à 2014)	250 m	1 km	250 m
Course 2	De pupille à minime De 10 à 15 ans (2005 à 2010)	500 m	2 km	500 m

Article 4 : Modalités d'inscription – Nombre de concurrents :

Les inscriptions s'effectuent sur internet via le site d'inscription en ligne choisi par l'organisateur (*frais d'inscriptions en ligne à la charge du concurrent*) ou par voie postale à l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription. Le règlement doit être envoyé conjointement avec le bulletin d'inscription. Toute inscription non complète ne sera pas prise en compte.

Il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de l'épreuve ou de prise en compte de pièces manquantes au dossier.

Les écoles de triathlon peuvent faire parvenir leur liste de participants par mail à l'adresse suivante : triathlon2amants@gmail.com

Clôture des inscriptions en ligne **le vendredi 3 juillet à minuit. Tout dossier incomplet à cette date sera considéré comme nul et non remboursable.**

Fin des inscriptions courrier **le lundi 29 juin** (cachet de la poste faisant foi) à envoyer à :

Inscription TRIATHLON DES 2 AMANTS TEAM VAL EURE TRIATHLON 15 rue de la garenne 27600 GAILLON
--

Pour garantir la sécurité des participants, les inscriptions individuelles et relais sont limitées :

- pour le L : **700** dossards avec un maximum de 70 équipes
- pour le S : **300** dossards avec un maximum de 30 équipes

Article 5 : Pièces à fournir :

Pour les titulaires d'une licence FFTRI Compétition :

- licence parfaitement lisible en cours de validité

Pour les licenciés FFTRI Loisir :

- Pass compétition dûment complété et signé
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du triathlon en compétition de moins de 1 an à la date de l'épreuve

Pour les licenciés titulaires d'une licence américaine de triathlon :

- licence parfaitement lisible en cours de validité
- Pass compétition dûment complété et signé

Pour les non licenciés FFTRI :

- Pièce d'identité
- Pass compétition dûment complété et signé (par le représentant légal si mineur)
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du triathlon en compétition de moins de 1 an à la date de l'épreuve.

NB : pour les relais, l'équipier est dispensé de certificat médical s'il est licencié pour la compétition dans la discipline qu'il pratiquera le jour de l'épreuve.

Pour les mineurs non licenciés FFTRI, l'autorisation parentale est obligatoire qu'elle que soit la course.

Article 6 : Tarifs :

Le cout de l'inscription comprend :

- La sécurité sur les 3 disciplines
- L'accès à la base de loisirs pour le véhicule du compétiteur
- Le dossard et la participation à la compétition
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- La vidéo de votre arrivée (disponible sur le site du chronométreur)
- Les ravitaillements

		Licenciés FFTRI	Non Licenciés FFTRI ou licence loisir
Format S	Individuel	25 €	30 € (Assurance compétition 5 €)
	Relais	36 € par équipe+ 2 € par non licencié ou licence loisir	
Format L	Individuel	90 €	130 € (Assurance compétition 40 €)
	Relais	120 € par équipe + 2 € par non licencié ou licence loisir	
Jeunes	Individuel	5 €	

Article 7 : Chronométrage :

En dehors du format jeune, le chronométrage sera effectué par un système de puce. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique initialisée automatiquement sur la ligne de départ. Tout concurrent dont la puce n'aura pas été repérée à un seul ou à tous les points de détection ne sera pas classé à l'arrivée. La puce devra être restituée à l'organisation à l'arrivée de la course. Toute puce non rendue sera facturée 20 € par l'organisation.

Pour les relais, c'est la puce qui servira de témoin. Elle devra être transmise entre chaque relayeur dans la zone de transition.

Article 8 : Sécurité :

1. Pour des raisons de sécurité ou d'autorisation, l'organisateur peut être amené à imposer des règles spécifiques (modification ou réduction des parcours, distance natation, suppression de la natation...). L'organisateur prendra la décision après avis consultatif de l'Arbitre Principal, du responsable médical, du délégué technique de ligue ou fédéral présent.
2. Tout accompagnement ou aide extérieure d'un athlète est strictement interdit sous peine de disqualification. Les organisateurs assureront la sécurité des participants à l'aide d'un dispositif de secours couvrant l'ensemble des itinéraires.
3. L'organisation prendra toutes les mesures de sécurité aussi bien en course que dans le parc à vélo. Néanmoins, il est rappelé à tous les concurrents que la prudence doit toujours être de mise. La circulation routière n'est pas interdite et le code de la route

doit être respecté. Néanmoins, « *le concurrent doit connaître et respecter : la Réglementation Sportive, les règles de circulation du code de la route, le règlement de la course, ainsi que les instructions des officiels.* » article 5.1 de la réglementation sportive 2020 de la FFTRI

4. La sécurité sera assurée sur le parcours natation par des membres d'une association de sauvetage nautique et des kayakistes, sur les parcours vélo et course à pied, par des signaleurs et des motards d'une association dédiée à l'encadrement des manifestations sportives.
5. Des ambulances de l'association de secourisme seront stratégiquement positionnées afin de garantir une intervention dans les meilleurs délais. Au besoin des secouristes extérieurs pourraient être engagés. Le médecin engagé le jour de l'épreuve se réserve le droit d'arrêter tout participant si son état de santé est incompatible avec la poursuite de la course. Aucune contestation ne sera possible auprès de l'organisateur
6. Il est fortement conseillé à chaque concurrent de disposer de matériel en bon état et de kit de réparation.
7. Toutes les mesures de protection du matériel des concurrents seront prises dans le parc à vélo. Toutes les entrées et sorties devront se faire par un accès unique. A la fin de leur épreuve, pour sortir du parc à vélo, les concurrents devront présenter leur dossard. La sécurité normale étant ainsi assurée, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel, en particulier casques, combinaisons, compteurs,...
8. Le parc à vélo sera fermé impérativement 1/4 heure avant le départ de chaque course. Seules les affaires de course y seront autorisées aux emplacements des triathlètes.

Article 9 : Retrait des dossards

Les dossards sont à récupérer sur présentation de la licence en cours de validité et d'une pièce d'identité avec certificat médical (cf. article 4 du règlement «pièces à fournir»).

Pour les relais, un seul membre de l'équipe retirera les dossards. Il devra se munir des pièces justificatives de chacun des membres de son équipe.

Le retrait des dossards se fera à la base de loisirs de Poses **le jour de l'épreuve.**

L'utilisation d'une ceinture pour le dossard est obligatoire (non fournie par l'organisateur) : 1 seul dossard sera fourni par l'organisateur. Conformément à la Réglementation Sportive "le dossard devra être fixé en trois points minimum afin d'être parfaitement lisible »

Article 10 : règles de course :

Chaque concurrent devra porter le bonnet de bains remis par l'organisation.

Le port du casque est obligatoire sur la partie cycliste. Le drafting ou aspiration en vélo est **interdit**. Les vélos CLM sont autorisés.

La circulation ne sera pas fermée sur le parcours vélo et course à pied : le code de la route doit être respecté.

Les concurrents devront Respecter l'environnement, le parcours vélo traversant **des sites NATURA 2000 ayant vocation à protéger les oiseaux**. En conséquence, afin de maintenir les zones de quiétude et pour ne pas les perturber au risque de les voir abandonner leurs nids, le regroupement du public est **INTERDIT** dans les zones suivantes :

- Routes et sentiers au sud et limitrophes au lac des deux amants (Chaussée d'Andelle ; D110 entre la Chaussée d'Andelle et la Rue du Rousillon)
- La chaussée d'Andelle limitrophe à la réserve ornithologique de la Grande Noé et l'étang de Pampou, entre la route de Seine et la route de l'ancien chateau

Article 11 – Barrière horaire

Il n'y aura pas de départ en course à pied après 14h30 pour l'épreuve L et après 18h00 pour le S.

Article 12 – Abandon

Tout abandon devra être signalé à l'organisation. Le concurrent devra alors remettre sa puce à l'équipe de chronométrage sur la ligne d'arrivée. L'accès au parc à vélo ne sera possible qu'en fin d'épreuve sur présentation du dossard.

Article 13 : Récompenses

Seront récompensés par genre (homme / femme) :

- Pour le triathlon L :
 - Les 3 premiers au scratch
 - Les 3 premiers masters
 - Le et la première U23
 - Le et la meilleure de chaque discipline (natation / vélo / CAP)
 - Les 3 premiers relais homme, femme, mixte et « entreprise »
 - Le club le plus représenté
- Pour le triathlon S :
 - Les 3 premiers au scratch,
 - les 3 premiers de chaque catégorie : masters, juniors, cadet(tes)
 - Les 3 premiers relais homme, femme, mixte et « entreprise »
 - Le club le plus représenté
- Pour les duatlons jeune :
 - Les 3 premiers de chaque catégorie : mini poussin, poussin, pupille, benjamin, minime

Les résultats seront affichés après la course et disponibles en ligne sur le site du chronométreur : *espace compétition* : www.espace-competition.com et sur le site de l'épreuve www.triathlon2amants.com

Article 15 : Remboursement

A 15 jours de la clôture des inscriptions, tout athlète ne pouvant participer à l'épreuve du fait de blessure, pourra demander le remboursement de son inscription en fournissant un certificat médical ou tout document justifiant de son incapacité à concourir.

Article 16 : Cession du droit à l'image

Par leur inscription ou celle de leur enfant, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que partenaires et médias, à utiliser les images ou vidéo prises à l'occasion de leur participation au triathlon des 2 amants sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Les caméras personnelles (type go pro ou autre) ainsi que les baladeurs auditifs portés par les concurrents sont **strictement interdit** pendant à l'épreuve.
Les photos de l'épreuve seront disponibles sur le site internet de l'épreuve.

Article 17 : Assurances

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance en responsabilité civile et déclinent toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats et futurs, ainsi que pour les dommages matériels (dont les vols et les détériorations).

L'organisation décline toute responsabilité envers les personnes ayant fait une fausse déclaration.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. (Pass Tri obligatoire)

Article 18 : Annulation de l'épreuve

En cas d'annulation de la course en cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de conserver tout ou partie des frais d'inscription.

Article 19 : Respect et acceptation du règlement

Le fait de s'inscrire entraîne l'acceptation entière et sans restriction du présent règlement.

Article 20 : Evolution du présent règlement

Le présent règlement est évolutif. Une version définitive sera disponible en format papier sur le site le jour de l'épreuve.